

COMMUNE DE LE REVEST-LES-EAUX

**ARRETE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE**

Le Maire de la commune de LE REVEST-LES-EAUX

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier des Adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié, portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux des catégories C,

VU le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour les catégories C des fonctionnaires territoriaux,

VU l'avis de la commission administrative paritaire en date du **29 avril 2019**,

ARRETE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe est fixé comme suit pour l'année **2019** :

NOM - Prénom	Echelon	Promouvable à la date du :
1- LA MARRA Jean-Claude	8	01 janvier 2019
2- RUI Marie-Claude	9	01 janvier 2019

Article 2 : Ampliation du présent tableau sera communiqué au Centre de Gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Le présent arrêté pourra être contesté devant le tribunal administratif dans les deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement.

Fait à Le Revest-Les-Eaux, le 14 mai 2018



LE MAIRE
Ange MUSSO